



**SNUipp Aisne**  
4 rue Proudhon  
02700 TERGNIER  
Tél. : 03 23 38 09 84  
Courriel :  
snu02@snuipp.fr

**SNUipp Oise**  
11 rue Morvan  
BP 80831  
60008 BEAUVAIS Cedex  
Tél. : 03 44 05 02 20  
Courriel : snu60@snuipp.fr

**SNUipp Somme**  
25 rue Riolan  
80 000 AMIENS  
Tél. : 03 22 80 80 78  
Courriel :  
snu80@snuipp.fr

A Monsieur le Recteur d'Académie d'Amiens,  
Beauvais, le 20 février 2014

**Objet : demande d'audience ASH 2<sup>nd</sup> degré**

Monsieur le Recteur,

Lors du Comité Technique Académique du 16 janvier, vous nous avez annoncé la poursuite de la politique engagée l'an dernier concernant les SEGPA et confirmé la volonté de ramener le taux de scolarisation dans ces structures au niveau national. Cela se traduit par un cylindrage des SEGPA, un calibrage à 16 élèves par section, des fermetures de divisions de 5<sup>ème</sup>, une baisse important de la dotation globale horaire alors que les prévisions sont seulement de 206 élèves de moins à la rentrée 2014.

Depuis plusieurs années, les enseignements adaptés ont subi des restrictions budgétaires drastiques alors que le nombre d'élèves en grande difficulté n'a pas diminué de façon significative: suppressions de postes de RASED, restriction ou absence de départs en formation CAPA-SH dans certaines options, suppressions de postes d'enseignants en établissements spécialisés (CMPP..). Depuis l'an dernier, c'est au tour des SEGPA, d'être attaquées dans leur structure.

Alors que le rapport national sur la grande difficulté scolaire vient de paraître, et conforte le rôle des SEGPA dans la prise en charge de la grande difficulté scolaire, comment comptez-vous endiguer les sorties du système éducatif sans diplôme et traiter la question de l'éducation adaptée dans son ensemble ? Comment comptez-vous assurer la continuité du service public en matière de prise en charge de la grande difficulté scolaire alors que des structures sont menacées dans certains territoires ?

Pour toutes ces raisons, nous demandons à être reçus en audience pour évoquer avec vous :

- Le devenir de la structure SEGPA ;
- La situation des personnels exerçant au sein de ces structures ;
- La prise en charge des élèves en grande difficulté scolaire au collège ;

Dans l'attente d'une réponse de votre part, recevez nos salutations distinguées et soyez assuré de notre attachement au service public et laïque d'éducation.

Jean-Pierre CLAVERE  
Secrétaire départemental de  
l'Aisne

Sophie ABRAHAM  
Secrétaire départementale de  
l'Oise

Maryse LECAT  
Co-secrétaire départementale de  
la Somme